

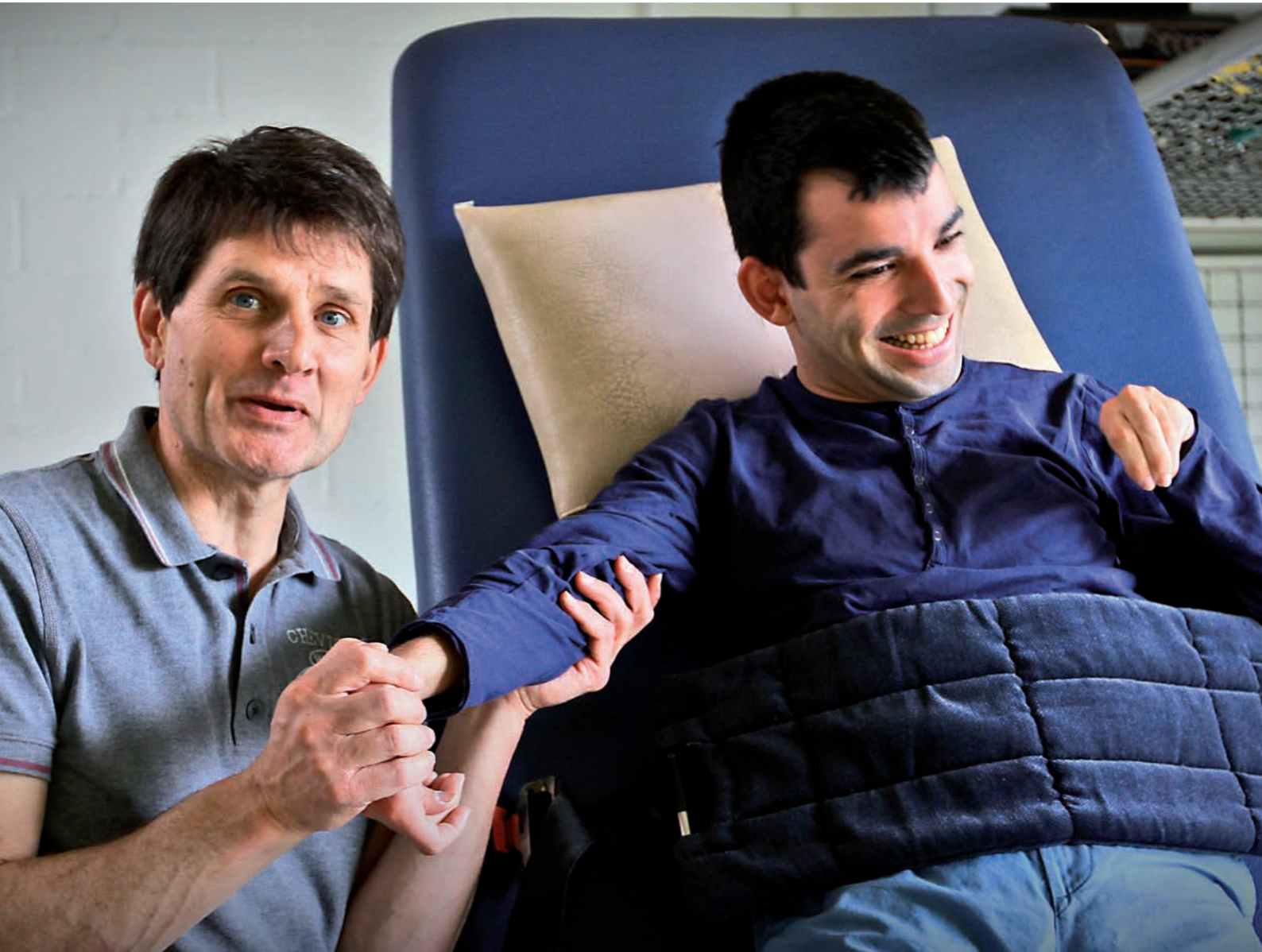


FONDATION KRAIZBIERG



2015

Rapport
des activités



Les conseillers honoraires de la Fondation Kräizbiereg

Présidents d'honneur

SAR, le Grand-Duc Héritier
Joan Duchesse De Mouchy

Conseillers honoraires

Monsieur François Biltgen
Monsieur André Claude
Monsieur Guy De Muysen
Madame Jutta Duerholt
Madame Colette Flesch
Monsieur Gaston Giberyen
Monsieur Jean Hamilius
Madame Charlotte Claude-Hartmann
Monsieur Pierre Hoffmann
Madame Marie-Josée Jacobs
Monsieur Pierre-Marc Knaff
Monsieur André Manderscheid
Monsieur Jos Matheis
Madame Gritty Pütz
Monsieur Gaston Reinesch
Monsieur Jacques Santer
Madame Michèle Silbereisen-Schmitz
Monsieur Michel Würth

Vice-présidents honoraires

Monsieur Benny Berg
Monsieur Henri Metz

Monsieur Fernand Boden
Monsieur François Colling
Monsieur Mars Di Bartolomeo
Monsieur Fernand Entringer
Monsieur Henri Folmer
Monsieur Gust Graas
Monsieur Jacques Hansen
Monsieur Norbert Hauptert
Monsieur Ben Homan
Monsieur Jean-Claude Juncker
Monsieur François Krecke
Monsieur Gérard Matheis
Monsieur Didier Morn
Monsieur Jean Regenwetter
Monsieur Michel Reiter
Monsieur Arthur Schmitz
Monsieur Nicolas Strotz

Extrait des statuts

Chapitre Ier. - Dénomination

Art. 1er. L'établissement d'utilité publique prend la dénomination de FONDATION KRÄZBIERG.

Chapitre II. – Objet, Durée et Siège

Art. 2. La Fondation a pour objet l'amélioration de la condition morale, sociale et matérielle des personnes physiquement handicapées, ceci notamment sur le plan de la prévention, de la médecine, de l'éducation, de la scolarisation, de la rééducation, de la formation et de l'adaptation au travail, de l'insertion sociale.

La Fondation a en outre pour but de promouvoir un climat propice à la réforme des lois pour inadaptés et à la création d'établissements et de services adaptés aux besoins spécifiques des personnes atteintes d'affections invalidantes.

Elle pourra poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques se rattachant directement à la réalisation de son objet social.

Elle peut s'affilier à toute association ou à tout groupement susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

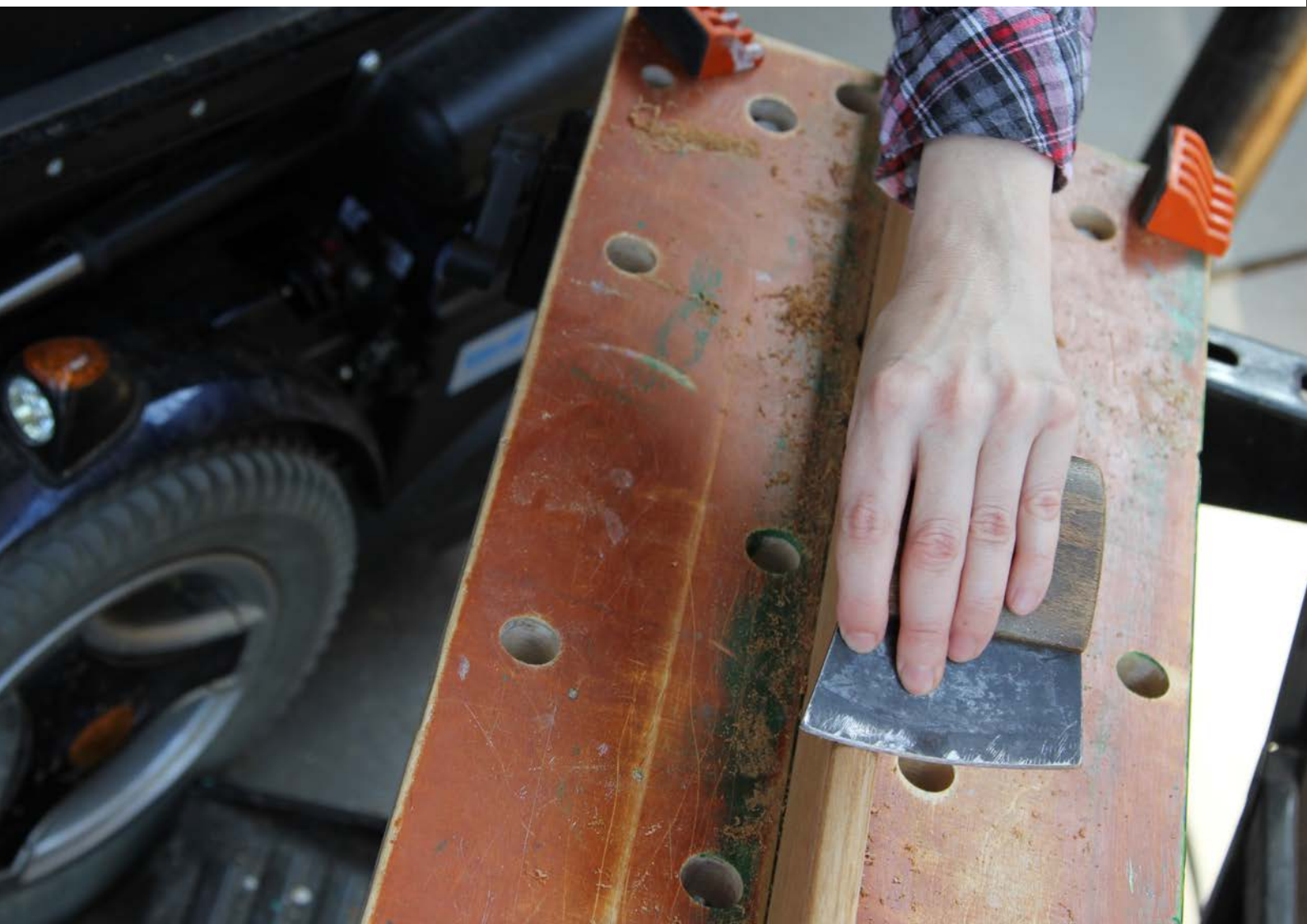
Art. 3. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Une **personne**
en situation de handicap
doit pouvoir être pleinement
intégrée dans la vie quotidienne et **participer** au fonctionnement de
notre société au même titre que les personnes plus valides.

Il faut aider ces personnes à atteindre une certaine **autonomie**.



La Fondation Kräizbiereg fournit à la
personne en situation de handicap
les moyens de cette ambition.





Historique

Le 18 novembre 1977 eut lieu l'assemblée constituante de la Ligue pour l'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux (IMC). En date du 21 juin 1982, la Ligue a changé son statut juridique et est devenue une Fondation, reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 21 juillet 1982. Par arrêté grand-ducal du 13 décembre 1985, la Fondation Kräizbiereg a été désignée comme organisme pouvant recevoir des dons en espèces fiscalement favorisés. Une refonte des statuts a été effectuée le 8 mars 1996 par devant le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg-Bonnevoie. La refonte des statuts a été publiée au Mémorial C – numéro 636 du 7 décembre 1996. La Fondation est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro G34.

I Le conseil d'administration et la direction de la Fondation Kräizbiereg

Les fonctions d'administrateur ne sont pas rémunérées et ne bénéficient d'aucun autre avantage, de quelle nature que ce soit.

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante :

Président du conseil d'administration :

Monsieur Henri Grethen

Vice-présidents : Monsieur Carlo Bock,
Madame Aline Pütz

Secrétaire : Monsieur Carlo Bock

Administrateurs :

Monsieur Jeannot Berg, Monsieur Alex Bodry, Madame Claudia Dall'Agnol, Monsieur Marc Glodt, Monsieur Marc Jaeger, Madame le Dr Martine Mergen, Monsieur Aloyse Paulus, Monsieur le Dr Fernand Pauly, Monsieur Jos Schaack, Monsieur Romain Schmit, Monsieur Michel Wolter.

Aucun salarié de la Fondation n'est membre du conseil d'administration.

Le comité d'audit financier

Le comité d'audit financier se compose de :

- Monsieur Jos Schaack, Président
- Monsieur Henri Grethen, Monsieur Carlo Bock, membres
- Monsieur John Schummer, directeur général, Madame Carole Theisen, directrice, Monsieur Claude Geimer, directeur et Monsieur Tahar Boulehais, directeur

Il examine les projets de budgets et les comptes annuels de la Fondation et de la Société Coopérative et rend compte de ses travaux au conseil d'administration.

Réviseur des comptes

Les comptes annuels de 2015 ont été révisés par PricewaterhouseCoopers, s.c..

Les plates-formes départementales

L'objectif des plates-formes départementales est d'initier et de favoriser un processus permanent de réflexion et de suivi permettant de développer et d'adapter les structures et services existants aux besoins des usagers et à l'environnement législatif et réglementaire.

La direction

La direction de la Fondation Kränzbiereg se compose de Monsieur John Schummer, directeur général, de Monsieur Claude Geimer, directeur, de Madame Carole Theisen, directrice et de Monsieur Tahar Boulehais, directeur. Madame Sabine Dumont et Madame Danielle Cardone sont les assistantes de direction et Madame Teresa Daddabbo est secrétaire de direction.

La mission la plus importante des membres de la direction consiste à préparer, mener et accompagner les changements internes et externes.

Dans cette optique, la direction, assistée par les chargés de direction, les responsables et les équipes dirigeantes des services, a investi beaucoup de temps pour participer activement aux travaux des ententes, associations, instances et initiatives externes. Ce choix stratégique avait pour objectif d'orienter et de positionner au mieux les activités de la Fondation Kränzbiereg et d'en assurer le financement compte tenu de la nouvelle donne économique dans le secteur social.

La direction de la Fondation Kränzbiereg a participé aux travaux du comité de pilotage institué par le Ministère de la Famille pour accompagner l'implémentation des nouvelles conventions dites « ASP ».

Les membres de la direction et certains chargés de direction et responsables de services ont représenté les intérêts des usagers et de l'institution aux conseils d'administration, groupes de travail et commissions de l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil (EGCA) et de la Confédération des Prestataires d'Aides et de Soins (COPAS).

Par ailleurs, la Fondation Kränzbiereg est membre d'Info-Handicap et de Don en confiance.

1.5. Au 31.12.15, les responsables des services de la Fondation Kränzbiereg :

- Madame Nadia Arend, responsable de l'assurance dépendance
- Monsieur François Authelet, responsable de l'informatique
- Monsieur Guy Bourg, responsable du service de rééducation fonctionnelle et socio-thérapeutique
- Madame Martina Haasenritter, chargée de la direction des Foyers Pietert et la Cerisaie
- Monsieur Jérôme Heirand, chargé de la direction des Ateliers Kränzbiereg, s.c.
- Monsieur Vito Savino, chargé de la direction du Service de Formation Kränzbiereg
- Madame Patricia Marques Ribeiro responsable du service suivi-psychosocial
- Monsieur Claude Piccini responsable administratif et financier
- Monsieur Edgar Philipp, chargé de la direction des Foyers Brill, Lankhelzerweiher, du service Betreit Wunnen Gasperich et du Centre d'Accueil de Jour
- Monsieur Alain Sindt adjoint du chargé de la direction du Domaine Schoumansbongert
- Monsieur Dan Ury, responsable du service technique central

I.6. Le comité mixte d'entreprise

La délégation patronale au comité mixte se composait en 2015 de Monsieur Aloyse Paulus, administrateur, du directeur général et des directeurs. La délégation salariale se composait en 2015 de Messieurs Paolo Pellitteri, Ermanno Pierini, Roger Flammang et Mesdames Brigitte Mai-Holbach, Sandra Agostino et Lina Valente.

I.7. Les délégations du personnel

Les délégations du personnel ont été reçues régulièrement par la direction pour discuter des opportunités et des problèmes liés au fonctionnement des services et pour mettre en place des projets et propositions en vue d'améliorer les conditions de travail.

I.8. Les amicales

Les membres de la direction ont représenté la Fondation à la très grande majorité des activités organisées par les amicales:

10 mai 2015	Bréckefest (APIA - Ateliers Kräizbiereg - SFK)
28 juin 2015	Summerfest au Foyer Pietert à Grevenmacher (Amicale Foyer Pietert)
5 juillet 2015	Summerfest au Domaine Schoumansbongert à Frisange (Ami- cale Domaine Schoumansbongert)
8 décembre 2015	Fête de Noël au Foyer Lankhelzerweiher à Esch/Alzette (Amicale Foyer Lankhelzerweiher)
9 décembre 2015	Fête de Noël au Foyer Pietert à Grevenmacher (Amicale Foyer Pietert)
11 décembre 2015	Fête de Noël au Domaine Schoumansbongert à Frisange (Ami- cale Domaine Schoumansbongert)

I.9. La plate-forme de coopération avec le Ministère de la Famille

Conformément aux dispositions de la convention conclue avec le Ministère de la Famille, la direction a rencontré à différentes reprises les représentants du ministère de tutelle. A ces occasions, le ministère a été informé de la marche générale des services.

I.10. Les activités organisées en 2015

Le détail des nombreuses activités organisées par la Fondation et les Ateliers Kräizbiereg peut être consulté sur le site: www.kraizbiereg.lu

Le personnel de la Fondation Kränzberg



3) Convention 2015 'Accompagnement socio-pédagogique', signée le 12/01/2015, pour les services d'hébergement (à l'exception du service Betreit Wunnen Gasperich) et d'accueil de jour.

IV.2. Caisse Nationale de Santé

Les contrats d'aide et de soins signés entre le réseau Kräizbiereg et la Caisse Nationale de Santé, en vue de la prestation des actes de l'assurance dépendance dans le cadre de la loi modifiée du 19 juin 1998 portant introduction d'une assurance dépendance, restent en vigueur.

V. Participation

La Fondation Kräizbiereg est le principal actionnaire des Ateliers Kräizbiereg, s.c..

VI. Dons et réserve d'investissements

Un fonds destiné à financer les investissements en faveur des personnes en situation de handicap a été créé suite à une décision du conseil d'administration du 10 juin 2005. Les recettes provenant des dons et du gala de bienfaisance y sont versées. Après la clôture des comptes de chaque exercice, le conseil d'administration, sur proposition de la direction, arrête la répartition du résultat.

VII. Chantiers

En 2015, comme pour les années précédentes, la politique de rénovation de divers locaux dans les structures et services, ainsi que le remplacement de matériaux, d'équipements et de machines vétustes a été poursuivi.

Les démarches administratives, dans le respect des procédures applicables, ont été poursuivies pour les grands projets en cours, à savoir:

- Extension et remise en état de la structure de logement Domaine Schoumansbongert à Frisange
- Rénovation générale du Foyer Pietert à Grevenmacher
- Mise en conformité et rénovation générale du Foyer La Cerisiae à Dalheim
- Rénovation et mise en conformité des parties communes du Foyer Brill à Dudelange
- Rénovation des parties communes du Foyer Lankhelzerweiher à Esch/Alzette

- La planification de la construction de nouveaux bâtiments et la transformation partielle de bâtiments sur le site du Kräizbiereg à Dudelange en vue de l'amélioration de l'offre d'accueil des Services d'accueil au travail, de formation et d'accueil de jour

A côté de cela, il y a lieu de citer encore la réalisation des travaux suivants:

- Installation de systèmes d'alarme intrusion dans l'ensemble des bâtiments du site Kräizbiereg
- Amélioration de l'accès à l'atelier Multimédia via l'automatisation de la porte d'entrée
- Remplacement d'une grande partie du mobilier et des équipements du département Multiprint (Sérigraphie, Transfert et Textile)
- Renouvellement partiel du mobilier des vestiaires des Ateliers au Kräizbiereg
- Mise en place d'un espace lave-linge aux Ateliers Kräizbiereg
- Installation de volets et stores extérieurs motorisés au Domaine Schoumansbongert
- Extension du système d'appel infirmier au Domaine Schoumansbongert
- Climatisation du local informatique au Domaine Schoumansbongert
- Agrandissement et motorisation de la porte d'entrée principale au Foyer Lankhelzerweiher
- Remplacement partiel des portes extérieures et motorisations des entrées au Foyer Brill
- Acquisition d'outillage et d'un abri pour l'entretien des alentours du Foyer 'La Cerisiae'
- Installation d'un système de contrôle d'accès électronique dans les appartements du service Betreit Wunnen à Gasperich

VIII. La formation continue du personnel

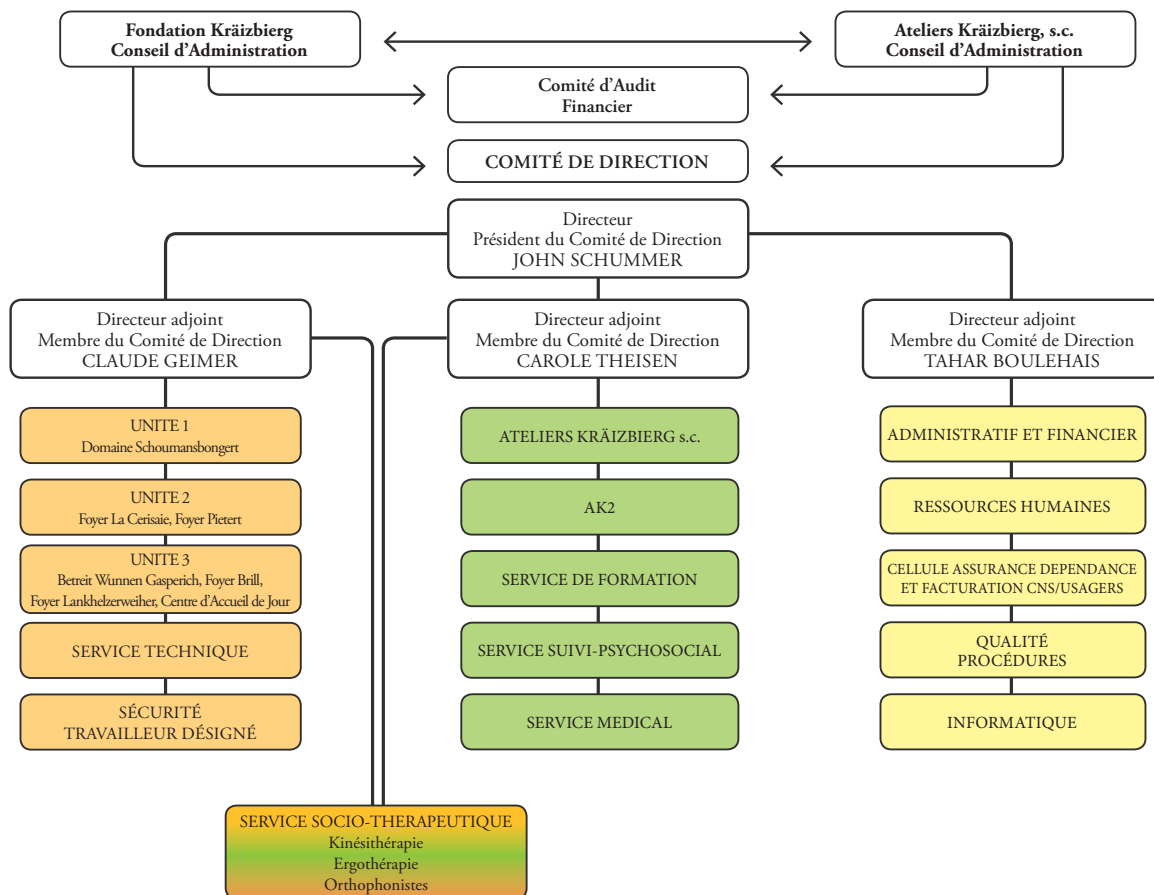
Considérant l'importance de la formation continue pour le développement des compétences professionnelles, la Fondation Kräizbiereg a essayé d'encourager les membres du personnel à participer, dans les limites des budgets afférents, à un maximum de cours et de séminaires.



Les **services** et
structures de la
Fondation Kräizbiërg

IX. Les services et structures de la Fondation Kräizbiereg

Organigramme fonctionnel depuis le 23 mars 2015



En fonction des formations et expériences professionnelles des membres de la direction, l'agencement suivant des services est proposé pour offrir à chaque responsable / chargé de la direction un interlocuteur privilégié au comité de direction :

John SCHUMMER, Directeur Général et président du comité de direction

Carole THEISEN, Directrice et membre du comité de direction, chargée de l'inclusion sociale et professionnelle

- Ateliers Kräizbiereg s.c., Service de Formation Kräizbiereg, Service socio-thérapeutique, Service suivi-psycho-social, Service médical, Ateliers AK2

Claude GEIMER, Directeur et membre du comité de direction, chargé des structures d'hébergement

- Foyer Brill, Foyer Lankhelzerweiher, Foyer La Cerisaie, Foyer Pietert, Domaine Schoumansbongert, Service Betreit Wunnen Gasperich, Centre d'Accueil de Jour Kräizbiereg, Service socio-thérapeutique, Service technique central, Sécurité

Tahar BOULEHAÏS, Directeur et membre du comité de direction

- Service Comptabilité et finances, Contrôle interne et procédures, Gestion Administrative, Gestion budgétaire et financière, Service des Ressources Humaines, Cellule Assurance Dépendance, Service Informatique

Dans le cadre d'une approche transversale, les directeurs élaboreront et suivront, en étroite concertation avec les chargés de direction, les responsables et les équipes dirigeantes des services, les concepts à la base des différents types de prise en charge proposés aux personnes en situation de handicap :

Carole THEISEN: inclusion sociale et professionnelle
Claude GEIMER : accompagnement socio-pédagogique, aides et soins, sécurité et hygiène et hôtellerie

IX.1. Le Service de Formation Kräizbiërg

Le Service de Formation Kräizbiërg (SFK) propose une formation professionnelle élargie à des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (IMC, Ediff, classes modulaires, Lycée technique, Centre de logopédie) et/ou qui se remettent d'un traumatisme/accident (Rehazenter).

La formation offerte au SFK est surtout d'ordre éducatif, instructif et de (ré-) apprentissage. Les cours proposés sur une durée de trois années visent à faciliter l'intégration future de l'usager dans le monde du travail, qu'il soit externe sur le marché primaire ou dans un atelier protégé et à le préparer à la vie active et autonome autant que possible.

Les enseignements, basés sur un plan de formation individuel et multisectoriel, sont adaptés aux capacités et aptitudes de chaque usager et facilités par des outils spécifiques élaborés à leur mesure, ainsi que par une adaptation permanente du dispositif pédagogique le plus approprié à la situation.

De plus, des activités socio-pédagogiques, facultatives, sont également planifiées pendant les vacances scolaires, favorisant ainsi l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap.

IX.2. Le Centre d'Accueil de Jour

Le Centre d'Accueil de Jour prend en charge 27 personnes polyhandicapées.

Le service est constitué de 24 chaises dont certaines sont scindées en deux et occupées par des usagers à mi-temps. Il offre à des personnes polyhandicapées, bénéficiaires de l'Assurance-Dépendance, qui ne peuvent pas suivre une activité professionnelle à 100%, une place d'accueil et de bien-être.

Au Centre d'Accueil de Jour, les offres sont surtout d'ordre à établir un quotidien familier et rassurant tout en respectant le bien-être psychique et le confort physique des usagers. Les activités individuelles et de groupe sont adaptées aux capacités et aptitudes de chaque usager et facilitées par des outils spécifiques élaborés à leur mesure. Un projet socio-pédagogique individualisé est élaboré pour chaque usager et évalué annuellement. Ces activités du domaine motrice, cognitif, ludique et social stimulent l'éveil, les capacités et les aptitudes des usagers. De même, les activités d'hygiène y ont une grande valeur.

IX.3. Foyer Brill à Dudelange

Le Foyer Brill est un foyer d'hébergement pour enfants, jeunes, jeunes adultes et jeunes salariés handicapés.

Critères d'admission:

- Places: 13
- Age d'admissibilité: 4 -30
- Handicap physique prédominant et handicaps associés
- Être bénéficiaire de l'Assurance Dépendance
- Fonctionnement: Toute l'année, 24/24 heures

IX.4. Foyer Lankhelzerweiher à Esch/Alzette

Le foyer Lankhelzerweiher est destiné à l'hébergement de salariés handicapés.

Critères d'admission:

- Places : 9 places
- Age d'admissibilité: 18 - 40
- Handicap physique et handicaps associés; études scolaires; activité professionnelle
- Fonctionnement: Toute l'année, 24/24 heures

IX.5. Foyer Pietert à Grevenmacher

Le Foyer Pietert héberge des personnes lourdement handicapées et polyhandicapées, enfants et adultes.

Critères d'admission:

- Places: 18 places
- Age d'admissibilité: 0 – 60
- Polyhandicap grave, mental et physique
- Fonctionnement: toute l'année, 24/24 heures

IX.6. Foyer La Cerisaie à Dalheim

Le Foyer La Cerisaie compte deux sections: une section «stationnaire» et une section d'hébergement pour travailleurs handicapés.

Critères d'admission:

- Places: 25 places
- Age d'admissibilité: 18 – 60
- Fonctionnement: Toute l'année, 24/24 heures
- Handicap physique et handicaps associés
- Séjour stationnaire; études scolaires; activité professionnelle

IX.7. Le Domaine Schoumansbongert à Frisange

Le Domaine Schoumansbongert propose à 56 résidents un lieu de vie adapté. Il héberge des personnes handicapées et polyhandicapées adultes, âgées de 40 ans au moins. L'unité respiratoire du Domaine Schoumansbongert, peut accueillir 8 pensionnaires ayant une déficience respiratoire.

Critères d'admission

- Places: 56 places
- Fonctionnement: toute l'année, 24/24 heures
- Personnes en situation de handicap vieillissantes
- Âge d'admission: + 40 ans
- Séjour stationnaire: pas d'activité professionnelle

IX.8. Le Service « Betreit Wunnen Gasperich » (BWG) à Gasperich

Le service BWG est agréé en tant que service d'assistance à domicile.

Le Service «Betreit Wunnen Gasperich» (BWG) à Gasperich propose à des personnes avec un handicap physique, âgées entre 18 et 60 ans, des appartements adaptés en location, ainsi que des services destinés à permettre à des personnes atteintes d'un handicap physique de jouir d'un logement autonome. Les habitations BWG sont réparties dans le quartier «Sauerwiss» comprenant 10 logements (12 places) et un centre d'assistance pour les actes essentiels de la vie.

Critères d'admission:

- Places : 10 appartements
- Age d'admissibilité: 18 - 60
- Handicap physique; autonomie sociale; Activité professionnelle ou études scolaires;
- Assurance dépendance: assistance aux actes essentiels de la vie: en principe entre 7 et 14 heures par semaine
- Fonctionnement: Toute l'année, 24/24 heures

IX.9. Service Médical

En étroite collaboration avec le Centre Hospitalier de Luxembourg, un service médical est assuré dans toutes les institutions de la Fondation Kräizbiert par des médecins-spécialistes en rééducation fonctionnelle. De même, des consultations sont organisées régulièrement avec des médecins généralistes.

IX.10. Service de rééducation fonctionnelle et socio-thérapeutique

Ce service veille au maintien et à l'amélioration du bien-être physique et de l'indépendance motrice par la kinésithérapie traditionnelle et les techniques spécifiques ainsi que les techniques de relaxation, d'hydrothérapie et de thérapie sportive. Les ergothérapeutes veillent particulièrement à l'adaptation du lieu de vie et de travail aux difficultés motrices rencontrées. Les orthophonistes prennent en charge les problèmes d'élocution et de déglutition.

IX.11. Service suivi-psychosocial

Ces services se composent d'une équipe multidisciplinaire (psychologues, éducateurs diplômés) qui assure un suivi de la personne en situation de handicap tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fondation Kräizbiert. Le service assiste la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne tant sur le plan administratif que socioprofessionnel. Le service établit les bilans neuropsychologiques et les prises en charges psychologiques (prévisibles et programmées) de même que les prises en charge urgentes des usagers de la Fondation Kräizbiert et des Ateliers Kräizbiert, société coopérative.

Le service est disponible pour tous les usagers de la Fondation et des Ateliers Kräizbiert ainsi que les dossiers d'admission.

IX.12. Cellule Assurance dépendance

La cellule assurance dépendance s'occupe de tous les dossiers relatifs à l'assurance dépendance de l'ensemble de la Fondation Kräizbiert et des Ateliers Kräizbiert s.c..

IX.13. Le service technique central

Le service technique central assure l'entretien des immeubles et des équipements de la Fondation et des Ateliers Kräizbiert s.c. seul ou en collaboration avec des entreprises privées ou ensemble avec l'Administration des bâtiments publics et le Ministère de la Famille.

Il assure également le suivi des chantiers de construction ou de rénovation, ainsi que le suivi administratif relatif au volet technique, la consommation d'énergie, la gestion des déchets et le nettoyage des locaux.

Un membre de l'équipe technique occupe également le poste du travailleur désigné à raison d'une tâche de 75%. Cette personne joue un rôle important en matière de sécurité, d'hygiène et de santé au travail et conseille la Direction à ce sujet.

Le travailleur désigné organise notamment les exercices d'évacuation et les formations de sécurité pour le personnel et garanti le suivi des contrôles périodiques avec les organismes agréés.

IX.14. Le service informatique

Le service informatique veut offrir un outil simple, fiable et complet à tous ses utilisateurs. Pour cela, le service est doté de:

un responsable du service : il assure le pilotage de l'ensemble du service et garantit l'alignement de ses actions avec la stratégie globale de la Fondation. Il initie, réalise et coordonne les projets en lien avec l'informatique.

un service support (helpdesk) : il assure la maintenance de l'ensemble de l'infrastructure informatique et le support pour tous les utilisateurs. Ce service est disponible de 8.00 à 17.30 heures, toute l'année, 5/7 jours.

Quatre projets majeurs ont été gérés durant l'année 2015 :

- Le dossier informatisé de l'usager Kräizbiereg, le projet DIUK. Durant cette année, nous avons analysé l'évo-

lution du marché luxembourgeois et les opportunités qu'elle pourrait nous amener.

- La mise en place d'une solution pour tous nos services permettant de contrôler et d'optimiser la numérisation, l'impression, et la copie des documents. Ce projet a également permis de fournir à chaque salarié un badge l'identifiant comme membre du personnel de la Fondation Kräizbiereg.
- Le remplacement des stations de travail de nos graphistes.
- L'amélioration de la qualité des services rendus par le service informatique en alignant son fonctionnement aux processus ITIL v3.

X. Les dons et legs

X.1. Les dons à la mémoire de personnes décédées :

Madame BOHLER-KRIPPELER Maggy
 Madame FRANK-ZIMMER Emilie
 Monsieur HENCKES Jacques-Yves
 Madame HILDGEN-SIMON Margot

Madame LOESCH-AREND Martha
 Monsieur MORN Arthur
 Monsieur PETTINGER François
 Monsieur STEPHANY Guy

La Fondation Kräizbiereg tient à remercier tous les généreux donateurs et les nombreuses personnes privées ayant contribué par leur générosité au développement des activités en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap en 2015. Ses remerciements s'adressent plus particulièrement à :

Aide aux Enfants Handicapés du Grand-Duché, Monsieur Badde Robert, Banque Raiffeisen, Blutspendervereinigung Beetebuerg, Monsieur Brahms Pierre, Centre de Rencontre et d'Information pour Jeunes a.s.b.l., Cour des Comptes Européenne, Monsieur Davin Alphonse, Fanfare de Nagem, Fraen an Mammen Helléng, Fondation Paraton, Monsieur Laux Raymond, Monsieur et Madame Pauly-Mascolo François, Monsieur Petges Marc, Madame Rau-Scholtes Hilda, Monsieur Thibeau-Emering Michel, United International Management S.A.

X.2. Récapitulation des dons perçus :

Dons en espèces et legs :	85.287,84 €
Recettes Gala de Bienfaisance :	20.740,00 €
Total des recettes provenant de la générosité du public en 2015 :	106.027,84 €

XI. Les comptes annuels 2015 de la Fondation Kräizbiereg

XI.1. Le bilan de la Fondation Kräizbiereg au 31.12.2015 (en euros)

Actif		Passif	
Frais d'établissement	0,00	Capitaux propres	26.609.987,54
Actif immobilisé	9.777.187,87		
<i>Immobilisation incorporelles</i>	0,00	<i>Capital souscrit</i>	6.927.448,37
<i>Immobilisation corporelles</i>	8.594.462,87	<i>Réserves</i>	9.934.558,67
<i>Immobilisations financières</i>	1.182.725,00	<i>Résultats reportés</i>	0,00
		<i>Résultat de l'exercice</i>	2.147.131,03
		<i>Subventions</i>	7.600.849,47
		Provisions pour Charges	98.388,66
Actif circulant	19.123.257,66	Dettes	2.158.950,85
<i>Stocks</i>	169.280,00	<i>Dettes sur Achats et Prestations de Service</i>	324.769,60
<i>Créances</i>	1.147.465,93	<i>Dettes envers les entreprises liées</i>	131.108,79
<i>Clients</i>	978.937,51	<i>Dettes Fiscales et dettes au titre de la Sécurité Sociale</i>	890.843,65
<i>Autres créances</i>	168.528,42	<i>Autres Dettes</i>	812.228,81
<i>Avoirs</i>	17.806.511,73		
Comptes de régularisations	1.488,91	Comptes de régularisations	34.607,39
TOTAL ACTIF	28.901.934,44	TOTAL PASSIF	28.901.934,44

XI.2. Le compte des profits et pertes de la Fondation Kräizbiereg au 31.12.2015 (en euros)

Debit		Credit	
Charges d'exploitation	19.886.002,57	Produits d'exploitation	21.971.541,25
<i>Achats de Matières premières et Autres</i>	1.009.932,18	<i>Montant net du chiffres d'affaires</i>	13.237.404,01
<i>Autres Achats et Charges et services extérieurs</i>	2.403.951,62	<i>Autres produits d'exploitation</i>	8.734.137,24
<i>Frais de personnel</i>	15.136.695,14	<i>Subventions d'exploitation</i>	7.003.610,65
<i>Corrections de valeurs</i>	869.501,57	<i>Autres</i>	1.730.526,59
<i>Autres charges d'exploitations</i>	465.922,06		
Charges financières	7,39	Produits financiers	67.173,84
Charges exceptionnelles	5.574,10	Produits exceptionnels	0,00
Autres impôts	0,00		
Excédent (2015)	2.147.131,03		
TOTAL DEBIT	22.038.715,09	TOTAL CREDIT	22.038.715,09



1

Foyer Lankhelzerweiher

3-5, rue Jean Wolter
L-4353 ESCH/ALZETTE

Tél.: (+352) 55 55 25
Fax: (+352) 55 32 01



2

Foyer Brill

21-23, rue Norbert Metz
L-3524 DUDELANGE

Tél.: (+352) 51 64 91
Fax: (+352) 52 23 10



3

Site Kräizbiert

180, route de Zoufftgen
L-3598 DUDELANGE

Tél.: (+352) 52 43 52 - 1
Fax: (+352) 51 77 21



4

Betreit Wunnen Gasperich

6, rue Tony Bourg
L-1278 LUXEMBOURG

Tél.: (+352) 29 60 62
Fax: (+352) 29 60 63



5

Domaine Schoumansbongert

16, rue de Bettembourg
L-5750 FRISANGE

Tél.: (+352) 26 67 77-1
Fax: (+352) 26 67 77-701



6

Foyer La Cerisaie

2, place Georges Reuter
L-5685 DALHEIM

Tél.: (+352) 23 618-1
Fax: (+352) 23 618-239



7

Foyer Pietert

18, rue des Fleurs
L-6723 GREVENMACHER

Tél.: (+352) 75 02 42
Fax: (+352) 75 94 63

Luxembourg



IMPRESSUM

Rédaction : Sabine Dumont, Comité de direction

Layout : Service Multimédia / Ateliers Kräizbiereg s.c.

Photos : Nikos Welter, Lynn Marx

Impression : Service Imprimerie / Ateliers Kräizbiereg s.c.

Nombre d'exemplaires : 600

Compte bancaire de la Fondation : CCPL IBAN LU06 1111 0000 3434 0000

Adresse postale : Fondation Kräizbiereg, B.P. 65 L-3401 Dudelange

Website : www.kraizbiereg.lu

Contact : direction@kraizbiereg.lu

FONDATION KRAIZBIERG

180, route de Zoufftgen L-3598 Dudelange
B.P. 65 L-3401 Dudelange

tél. (+352) 52 43 52-1

fax (+352) 51 77 21

www.kraizbiERG.lu